Image not found or type unknown

Donation entre époux

Par **Grenadine12**, le **12/03/2020** à **08:39**

Bonjour.

J'ai vu que les donations faites avant une certaine date devait être vérifiée si toujours valable ? Est-ce vrai et pourquoi ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2020** à **08:58**

Bonjour,

Les donations entre époux, passées ou enregistrées chez un notaire, sont stockées au fichier national des dernières volontées et sont donc valables sans limitation de temps à mùoins qu'un autre document enrfgistré sur ce même fichier national ne vienne annuler les dispositions précédentes.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés